

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

26/03/2018

N° E18000059 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 26/03/2018, la lettre par laquelle la commune de Sarrant demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*L'élaboration du plan local d'urbanisme ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

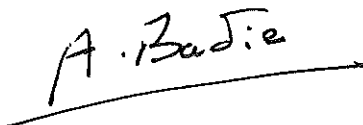
**ARTICLE 1** : M. Patrick HUMBERT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Sarrant et à M. Patrick HUMBERT.

Fait à Pau, le 26/03/2018

Le Président,



Alexandre BADIE